

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 12 - votants : 12 Convocation en date du : 22 novembre 2024 Affichée le : 22 novembre 2024	Le vingt-six novembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : BANCEL Béatrice Secrétaire de séance élu : DESLOIR Bernard
---	--

N° 2024D603

RESTAURANT LES PIERRES FOLLES : REVISION LOYER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année le loyer du Restaurant Les Pierres Folles est révisé selon l'indice de référence des loyers commerciaux par l'INSEE au 1^{er} octobre.

Or, compte tenu d'une part de la forte inflation des coûts des denrées alimentaires et des fluides depuis 2022 et d'autre part du fait de l'interruption temporaire du marché de fourniture des repas à la MAPA suite aux incidents liés à la tempête de juillet 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas réviser le loyer en 2024

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires

Le Secrétaire de Séance
Bernard DESLOIR



ROZIER EN DONZY, le 27/11/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE

